

PROJET DE LOI DE RÈGLEMENT POUR 2006

REMBOURSEMENTS ET DÉGRÈVEMENTS

Version du 30/05/2007 à 10:08:43

NOTE EXPLICATIVE

Cette annexe au projet de loi de règlement est prévue par l'article 54-4° de la loi organique relative aux lois de finances du 1er août 2001 (LOLF). Conformément aux dispositions de la loi organique, ce document présente et explique les réalisations effectives concernant l'ensemble des moyens regroupés au sein d'une mission et alloués à une politique publique. Il comprend les rapports annuels de performances des programmes qui lui sont associés. Les rapports annuels de performances rendent compte de l'exécution des engagements pris dans les projets annuels de performances accompagnant la loi de finances pour 2006, tant en termes d'exécution des crédits que de compte-rendu en matière de performance, d'activité des opérateurs de l'État et d'analyse des coûts et des charges.

Cette annexe par mission récapitule les crédits consommés (y compris les fonds de concours et attributions de produits) en 2006 en les détaillant par programme, action, titre et catégorie.

Chaque programme constitutif de la mission est ensuite détaillé. Les parties relatives aux programmes comprennent les éléments suivants :

■ **La présentation de la consommation effective et de la prévision initiale des crédits du programme et des dépenses fiscales associées**

- Les crédits, constitués d'autorisations d'engagement (AE) et de crédits de paiement (CP), sont détaillés selon la nomenclature par destination (programmes et actions) et par nature (titres et catégories). Les fonds de concours ouverts et les attributions de produits réalisées en 2006, ainsi que leurs évaluations initiales sont précisés.
- Les crédits 2005.
- Le cas échéant, les dépenses fiscales rattachées au programme sont indiquées ainsi que leur évaluation réactualisée et leur évaluation initiale. Lorsqu'un programme n'a pas de dépense fiscale associée, cette rubrique ne figure pas.
- Les charges du programme, évaluées par action.

■ **Le rapport annuel de performances qui regroupe**

- Le bilan stratégique du programme.
- Un rappel de la présentation du programme.
- Pour chaque objectif de performance, les résultats attendus et obtenus des indicateurs, et une analyse de ces résultats.
- La justification au premier euro des mouvements de crédits et des dépenses constatées. Elle rappelle le contenu physique et financier du programme ainsi que les déterminants de la dépense effective, ainsi que les raisons des écarts avec la prévision initiale. Un échéancier des crédits de paiement associés aux autorisations d'engagement est aussi présenté.
- Une présentation des réalisations effectives des principaux opérateurs et des emplois effectivement rémunérés.
- La présentation des coûts complets, prévus et constatés, associés.

Sauf indication contraire, **les montants de crédits figurant dans les tableaux du présent document sont exprimés en euros**. Les crédits budgétaires sont présentés, selon l'article 8 de la LOLF, en autorisations d'engagement et en crédits de paiement.

TABLE DES MATIÈRES

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS DE LA MISSION	7
Récapitulation des crédits par programme	7
Récapitulation des crédits par programme et action	8
Présentation des crédits par programme et titre	9
Programme 200	
REMBOURSEMENTS ET DÉGRÈVEMENTS D'IMPÔTS D'ÉTAT (CRÉDITS ÉVALUATIFS)	11
Bilan stratégique du rapport annuel de performances	12
Présentation des crédits et des dépenses fiscales	13
Rappel de la présentation du programme	21
Objectifs et indicateurs de performance	23
Justification au premier euro	25
Programme 201	
REMBOURSEMENTS ET DÉGRÈVEMENTS D'IMPÔTS LOCAUX (CRÉDITS ÉVALUATIFS)	35
Bilan stratégique du rapport annuel de performances	36
Présentation des crédits et des dépenses fiscales	37
Rappel de la présentation du programme	42
Objectifs et indicateurs de performance	44
Justification au premier euro	45

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS DE LA MISSION

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS PAR PROGRAMME

Avertissement

Le présent document contient des données relatives aux autorisations d'engagement consommées durant l'année qui peuvent différer de celles contenues dans la loi de règlement. Le montant figurant dans la loi de règlement (rappelé dans la colonne "Autorisations d'engagement Loi de règlement") retrace en effet le montant global des AE consommées, minoré des retraits d'engagement sur années antérieures.

Les rapports annuels de performance détaillent le montant des AE consommées par action et sous-action. Or, ce niveau d'exécution n'existait pas préalablement au 1^{er} janvier 2006. Il n'a donc par construction pas été possible d'imputer rétrospectivement ces retraits d'engagement, que ce soit par destination (action et sous action) ou par nature (titre et catégorie). Il en résulte mécaniquement un écart entre le montant global des AE consommées figurant dans la loi de règlement et le montant des AE consommées détaillé par programme, action et sous action, figurant dans la colonne "Autorisations d'engagement".

Programme / Ministre intéressé Crédits	Autorisations d'engagement Loi de règlement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Remboursements et dégrèvements d'impôts d'État (crédits évaluatifs)			
Ministre de l'économie, des finances et de l'industrie			
Exécution	59 496 011 843	59 496 011 844	59 496 011 844
Prévision		59 733 744 000	59 733 744 000
<i>Dont crédits de LFI (hors FDC et ADP)</i>		55 048 000 000	55 048 000 000
<i>Dont ouvertures / annulations (y.c. FDC et ADP)</i>		4 685 744 000	4 685 744 000
Remboursements et dégrèvements d'impôts locaux (crédits évaluatifs)			
Ministre de l'économie, des finances et de l'industrie			
Exécution	12 742 703 673	12 742 703 673	12 742 703 673
Prévision		12 844 000 000	12 844 000 000
<i>Dont crédits de LFI (hors FDC et ADP)</i>		13 490 000 000	13 490 000 000
<i>Dont ouvertures / annulations (y.c. FDC et ADP)</i>		-646 000 000	-646 000 000
Totaux d'exécution	72 238 715 516	72 238 715 517	72 238 715 517
Totaux de prévision		72 577 744 000	72 577 744 000

Remboursements et dégrèvements

Mission

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS PAR PROGRAMME ET ACTION

Numéro et intitulé du programme et de l'action	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Exécution 2005	Exécution 2006	Exécution 2005	Exécution 2006
200 Remboursements et dégrèvements d'impôts d'État (crédits évaluatifs)		59 496 011 844	57 879 248 197	59 496 011 844
01 Prime pour l'emploi		2 682 600 214	2 069 234 414	2 682 600 214
02 Impôt sur le revenu		2 177 781 129	1 944 617 334	2 177 781 129
03 Impôt sur les sociétés		9 423 690 251	8 710 650 804	9 423 690 251
04 Taxe sur la valeur ajoutée		39 178 168 928	35 897 252 541	39 178 168 928
05 Autres produits directs indirects et divers		6 033 771 322	9 257 493 104	6 033 771 322
201 Remboursements et dégrèvements d'impôts locaux (crédits évaluatifs)		12 742 703 673	11 725 630 652	12 742 703 673
01 Taxe professionnelle		8 715 149 917	7 750 788 746	8 715 149 917
02 Taxes foncières		573 819 715	529 814 146	573 819 715
03 Taxe d'habitation		2 965 638 495	2 817 321 820	2 965 638 495
04 Admission en non valeur d'impôts locaux		488 095 546	627 705 940	488 095 546

PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR PROGRAMME ET TITRE

Numéro et intitulé du programme et du titre	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Exécution 2005	Exécution 2006	Exécution 2005	Exécution 2006
200 / Remboursements et dégrèvements d'impôts d'État (crédits évaluatifs)		59 496 011 844	57 879 248 197	59 496 011 844
Titre 3. Dépenses de fonctionnement		2 484 655 005		2 484 655 005
Titre 6. Dépenses d'intervention		57 011 356 839	57 879 248 197	57 011 356 839
201 / Remboursements et dégrèvements d'impôts locaux (crédits évaluatifs)		12 742 703 673	11 725 630 652	12 742 703 673
Titre 6. Dépenses d'intervention		12 742 703 673	11 725 630 652	12 742 703 673
Totaux pour la mission		72 238 715 517	69 604 878 849	72 238 715 517
Dont :				
Titre 3. Dépenses de fonctionnement		2 484 655 005		2 484 655 005
Titre 6. Dépenses d'intervention		69 754 060 512	69 604 878 849	69 754 060 512

PROGRAMME 200

REMBOURSEMENTS ET DÉGRÈVEMENTS D'IMPÔTS D'ÉTAT (CRÉDITS ÉVALUATIFS)

MINISTRE CONCERNÉ : THIERRY BRETON, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE

Bilan stratégique du rapport annuel de performances	12
Présentation des crédits et des dépenses fiscales	13
Rappel de la présentation du programme	21
Objectifs et indicateurs de performance	23
Justification au premier euro	25

BILAN STRATÉGIQUE DU RAPPORT ANNUEL DE PERFORMANCES

Bruno PARENT

Directeur général des impôts

Responsable du programme n° 200 : Remboursements et dégrèvements d'impôts d'État (crédits évaluatifs)

Les crédits du programme « remboursements et dégrèvements d'impôts d'Etat » retracent les dépenses budgétaires résultant de l'application des règles fiscales lorsqu'elles conduisent à la mise en œuvre de dégrèvements d'impôts d'Etat, de remboursements ou restitutions de crédits d'impôt, de compensations prévues par des conventions fiscales internationales. Ce programme enregistre en outre un certain nombre d'opérations comptables liées aux remises gracieuses, annulations, admissions en non-valeur de recettes, ou aux remises de débits. Dès lors, ces décaissements ou atténuation de recettes apparaissent d'une nature différente de celles des autres dépenses budgétaires. Ce constat fonde la stratégie du programme qui est de permettre aux usagers de bénéficier de leurs droits le plus rapidement possible, tout en garantissant le bien-fondé des décisions au regard de la législation.

Au-delà de cette stratégie de qualité de service, l'estimation des crédits inscrits en loi de finances est un élément central du diagnostic des recettes nettes du budget général et participe donc au pilotage concret des politiques de l'ensemble de la sphère publique. À ce titre, l'exécution se solde pour le programme 200 par des remboursements et dégrèvements supérieurs de 8,1 % aux montants prévisionnels inscrits en LFI. Cette sous-estimation initiale, touchant plus particulièrement la TVA et l'impôt sur les sociétés, concomitante et liée à une dynamique plus forte qu'attendu des recettes brutes de ces mêmes impôts, n'a en définitive pas d'impact négatif sur les recettes nettes.

S'agissant de décaissements dont il faut rappeler qu'ils résultent pour une bonne part de l'exercice par le contribuable de droits instaurés par des textes antérieurs, exercice dont l'initiative échappe à l'Etat, la qualité de ces estimations avancées paraît donc très satisfaisante. Ceci est rendu possible par la précision du suivi mis en place par l'ensemble des réseaux comptables et la collaboration, dans le cadre de cet exercice prévisionnel, des directions du ministère versées dans l'analyse et la prévision économiques et conjoncturelles.

Pour ce qui est de la gestion concrète des crédits de ce programme, la collaboration entre les réseaux comptables se traduit par un travail de mise en place d'applications informatiques communes conçues dans l'esprit de la LOLF et prenant en compte les pistes d'évolution dégagées par les différents audits de modernisation. Ces évolutions des systèmes d'information permettront d'une part, par des remontées statistiques plus rapides et d'une qualité accrue, d'affiner les techniques de prévision, d'autre part une identification plus fine et précise des remboursements et dégrèvements, ce dernier point constituant un objectif complémentaire à long terme.

RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1 : Permettre aux usagers de bénéficier de leurs droits le plus rapidement possible

- INDICATEUR 1.1 : Taux de demandes de remboursement de crédit TVA non imputable et de restitutions d'impôts sur les sociétés remboursées dans un délai inférieur ou égal à 30 jours.
- INDICATEUR 1.2 : Taux de réclamations contentieuses en matière d'IR traitées dans le délai d'un mois.

PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

2006 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LFI) ET DES CRÉDITS OUVERTS

2006 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total y.c. FDC et ADP prévus
01	Prime pour l'emploi	2 407 000 000
02	Impôt sur le revenu	2 147 000 000
02-01	Impôt sur le revenu et contributions sociales	2 050 000 000
02-02	Contribution sur les revenus locatifs - Impôt sur le revenu	5 000 000
02-03	Impôt sur le revenu et contributions sociales - Versements en application des conventions fiscales bilatérales	92 000 000
03	Impôt sur les sociétés	7 038 000 000
03-01	Impôts sur les sociétés - Restitutions de crédits d'impôt ou de taxe déductible	492 376 000
03-02	Impôts sur les sociétés - Restitutions	6 345 324 000
03-03	Impôt sur les sociétés - Contributions additionnelles	195 300 000
03-04	Contribution sur les revenus locatifs - Impôts sur les sociétés	5 000 000
04	Taxe sur la valeur ajoutée	36 935 250 000
04-01	Taxe sur la valeur ajoutée - Direction générale des impôts	36 500 000 000
04-02	Taxe sur la valeur ajoutée - Direction générale des impôts - Dégrèvements et restitutions de sommes indûment perçues	275 000 000
04-03	Taxe sur la valeur ajoutée - Direction générale des douanes et droits indirects	25 000 000
04-04	Taxe sur la valeur ajoutée - Versements en application des conventions bilatérales	135 250 000
05	Autres produits directs indirects et divers	6 520 750 000
05-01	Taxe sur les logements vacants - Dégrèvements et restitutions de sommes indûment perçues	33 600 000
05-02	Taxe sur les logements vacants - Admissions en non valeur	1 400 000
05-03	Retenues à la source et revenus de capitaux mobiliers	750 000 000
05-04	Contribution sociale sur les bénéficiaires	250 000 000
05-05	Remboursements forfaitaires aux exploitants agricoles non assujettis à la TVA	40 000 000
05-22	Droits divers - Direction générale des douanes et droits indirects	509 750 000
05-25	Remises et annulations	770 000 000

Remboursements et dégrèvements d'impôts d'État (crédits évaluatifs)

Programme n° 200 | CRÉDITS DU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		Titre 6 Dépenses d'intervention	Total y.c. FDC et ADP prévus
05-26	Autres impôts directs (dont majorations et pénalités sur l'impôt sur le revenu)	1 450 000 000	1 450 000 000
05-27	Admissions en non valeur non individualisées comptablement impôts d'Etat	1 800 000 000	1 800 000 000
05-28	Enregistrement, domaine, timbre et contributions indirectes	100 000 000	100 000 000
05-29	Produits et remboursements divers (dont contribution des organismes aux retraites de leurs personnels soumis au régime général des pensions)	65 000 000	65 000 000
05-30	Application de la loi sur les violences routières	110 000 000	110 000 000
05-31	Redevance audiovisuelle - Dégrèvements et restitutions de sommes indûment perçues	422 000 000	422 000 000
05-32	Redevance audiovisuelle - Admissions en non valeur	18 000 000	18 000 000
05-33	Intérêts moratoires	145 000 000	145 000 000
05-34	Remises de débits	56 000 000	56 000 000
Totaux		55 048 000 000	55 048 000 000

	Titre 2	Autres titres	Total
Totaux précédents (hors FDC et ADP)		55 048 000 000	55 048 000 000
Ouvertures et annulations (y.c. FDC et ADP)		+4 685 744 000	+4 685 744 000
Totaux y.c. FDC et ADP ouverts		59 733 744 000	59 733 744 000

2006 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS CONSOMMÉS

2006 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total y.c. FDC et ADP
01	Prime pour l'emploi		2 682 600 214	2 682 600 214
02	Impôt sur le revenu		2 177 781 129	2 177 781 129
02-01	Impôt sur le revenu et contributions sociales		2 036 556 863	2 036 556 863
02-02	Contribution sur les revenus locatifs - Impôt sur le revenu		545 002	545 002
02-03	Impôt sur le revenu et contributions sociales - Versements en application des conventions fiscales bilatérales		140 679 264	140 679 264
03	Impôt sur les sociétés		9 423 690 251	9 423 690 251
03-01	Impôts sur les sociétés - Restitutions de crédits d'impôt ou de taxe déductible		64 653 240	64 653 240
03-02	Impôts sur les sociétés - Restitutions		9 220 807 461	9 220 807 461
03-03	Impôt sur les sociétés - Contributions additionnelles		128 630 275	128 630 275
03-04	Contribution sur les revenus locatifs - Impôts sur les sociétés		9 599 275	9 599 275
04	Taxe sur la valeur ajoutée		39 178 168 928	39 178 168 928
04-01	Taxe sur la valeur ajoutée - Direction générale des impôts		38 387 426 549	38 387 426 549
04-02	Taxe sur la valeur ajoutée - Direction générale des impôts - Dégrèvements et restitutions de sommes indûment perçues		623 865 119	623 865 119
04-03	Taxe sur la valeur ajoutée - Direction générale des douanes et droits indirects		36 923 746	36 923 746
04-04	Taxe sur la valeur ajoutée - Versements en application des conventions bilatérales		129 953 514	129 953 514
05	Autres produits directs indirects et divers	2 484 655 005	3 549 116 317	6 033 771 322
05-01	Taxe sur les logements vacants - Dégrèvements et restitutions de sommes indûment perçues		19 163 332	19 163 332
05-02	Taxe sur les logements vacants - Admissions en non valeur	1 146 988		1 146 988
05-03	Retenues à la source et revenus de capitaux mobiliers		437 716 542	437 716 542
05-04	Contribution sociale sur les bénéficiaires		145 071 779	145 071 779
05-05	Remboursements forfaitaires aux exploitants agricoles non assujettis à la TVA		38 987 279	38 987 279
05-06	Remboursement de la taxe intérieure sur les produits pétroliers aux artisans taxis - essence		1 488 682	1 488 682

Remboursements et dégrèvements d'impôts d'État (crédits évaluatifs)

Programme n° 200 | CRÉDITS DU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total y.c. FDC et ADP
05-07	Remboursement de la taxe intérieure sur les produits pétroliers aux artisans taxis - gazole		80 457 082	80 457 082
05-08	Remboursement de la taxe intérieure sur les produits pétroliers aux artisans taxis - GPL		15 321	15 321
05-09	Remboursement de la taxe intérieure sur les produits pétroliers aux artisans taxis - GNV		203 491	203 491
05-10	Remboursement de la taxe intérieure sur les produits pétroliers aux commerçants - Essence		661 424	661 424
05-11	Remboursement de la taxe intérieure sur les produits pétroliers aux commerçants - gazole		2 730 644	2 730 644
05-12	Remboursement de la taxe intérieure sur les produits pétroliers aux commerçants - GPL		218	218
05-13	Remboursement de la taxe intérieure sur les produits pétroliers aux commerçants - GNV		3 905	3 905
05-14	Remboursement de la taxe intérieure sur les produits pétroliers aux exploitants de réseaux de transports publics routiers en commun et aux exploitants de bennes de ramassage de déchets ménagers - GPCL		800 751	800 751
05-15	Remboursement de la taxe intérieure sur les produits pétroliers aux exploitants de réseaux de transports publics routiers en commun et aux exploitants de bennes de ramassage de déchets ménagers - GNV		1 328 269	1 328 269
05-16	Remboursement de la taxe intérieure sur les produits pétroliers aux exploitants de réseaux de transports publics routiers en commun de voyageurs - gazole		20 643 515	20 643 515
05-17	Remboursement de la taxe intérieure sur les produits pétroliers consommée par les véhicules routiers de 7,5 tonnes et plus, destinés au transport de marchandises - gazole		194 783 065	194 783 065
05-18	Remboursement de la taxe intérieure sur les produits pétroliers aux exploitants agricole - fioul		140 602 423	140 602 423
05-19	Remboursement de la taxe intérieure sur les produits pétroliers aux entreprises de transport fluvial - fioul		12 601	12 601
05-20	Remboursement de la taxe intérieure sur les produits pétroliers sur la consommation de gaz naturel destiné aux exploitants agricoles		1 536 735	1 536 735
05-21	Contributions indirectes, impositions assimilées et droits de garanties		3 527 108	3 527 108
05-22	Droits divers - Direction générale des douanes et droits indirects		285 945 733	285 945 733
05-25	Remises et annulations	545 091 980		545 091 980
05-26	Autres impôts directs (dont majorations et pénalités sur l'impôt sur le revenu)		1 331 479 026	1 331 479 026
05-27	Admissions en non valeur non individualisées comptablement impôts d'Etat	1 635 581 301		1 635 581 301
05-28	Enregistrement, domaine, timbre et contributions indirectes		279 413 452	279 413 452

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total y.c. FDC et ADP
05-29	Produits et remboursements divers (dont contribution des organismes aux retraites de leurs personnels soumis au régime général des pensions)	130 404 665	56 201 210	186 605 875
05-30	Application de la loi sur les violences routières		3 644 836	3 644 836
05-31	Redevance audiovisuelle - Dégrèvements et restitutions de sommes indûment perçues		502 697 894	502 697 894
05-32	Redevance audiovisuelle - Admissions en non valeur	117 884		117 884
05-33	Intérêts moratoires	120 166 720		120 166 720
05-34	Remises de débet	52 145 467		52 145 467
Totaux		2 484 655 005	57 011 356 839	59 496 011 844

Remboursements et dégrèvements d'impôts d'État (crédits évaluatifs)

Programme n° 200 | CRÉDITS DU PROGRAMME

2005 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS CONSOMMÉS**Avertissement**

Les données des dépenses exécutées en 2005, limitées aux seuls crédits de paiement sur le périmètre du budget général à l'exclusion des budgets annexes et des comptes spéciaux, sont issues d'une table de correspondance entre la nomenclature d'exécution de la loi de finances pour 2005, établie selon les principes de l'ordonnance du 2 janvier 1959, et de la nomenclature d'exécution de la loi de finances pour 2006, établie selon les principes de la loi organique du 1er août 2001. Des conventions dans la répartition des crédits, établies avec les ministères, ont dû être retenues dans certains cas. Les dépenses de pension, précédemment retracées sur le budget des charges communes, n'ont pas fait l'objet d'une ventilation selon les programmes.

2005 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		Titre 6 Dépenses d'intervention	Total y.c. FDC et ADP
01	Prime pour l'emploi	2 069 234 414	2 069 234 414
02	Impôt sur le revenu	1 944 617 334	1 944 617 334
03	Impôt sur les sociétés	8 710 650 804	8 710 650 804
04	Taxe sur la valeur ajoutée	35 897 252 541	35 897 252 541
05	Autres produits directs indirects et divers	9 257 493 104	9 257 493 104
Totaux		57 879 248 197	57 879 248 197

PRÉSENTATION PAR TITRE ET CATÉGORIE DES CRÉDITS CONSOMMÉS

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées en 2005 (*)	Ouvertes en LFI pour 2006	Consommées en 2006 (*)	Consommés en 2005 (*)	Ouverts en LFI pour 2006	Consommés en 2006 (*)
Titre 3. Dépenses de fonctionnement			2 484 655 005			2 484 655 005
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel			2 484 655 005			2 484 655 005
Titre 6. Dépenses d'intervention		55 048 000 000	57 011 356 839		55 048 000 000	57 011 356 839
Transferts aux ménages		6 962 400 000	7 236 162 907		6 962 400 000	7 236 162 907
Transferts aux entreprises		48 085 600 000	49 775 193 932		48 085 600 000	49 775 193 932
Totaux hors FDC et ADP		55 048 000 000			55 048 000 000	
Ouvertures et annulations : titre 2 (*)						
Ouvertures et annulations : autres titres (*)		+4 685 744 000			+4 685 744 000	
Totaux (*)		59 733 744 000	59 496 011 844		59 733 744 000	59 496 011 844

(*) y.c. FDC et ADP

FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTIONS DE PRODUITS

Nature de dépenses	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Ouvertes en 2005	Prévues en LFI pour 2006	Ouvertes en 2006	Ouverts en 2005	Prévus en LFI pour 2006	Ouverts en 2006
Dépenses de personnel		0			0	
Autres natures de dépenses		0			0	
Totaux						

Remboursements et dégrèvements d'impôts d'État (crédits évaluatifs)

Programme n° 200 | CRÉDITS DU PROGRAMME

RÉCAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CRÉDITS

LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE

Date de publication au journal officiel	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
31/12/2006		4 685 744 000		4 685 744 000				

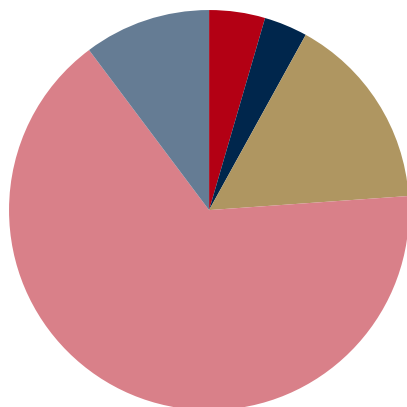
RAPPEL DE LA PRÉSENTATION DU PROGRAMME

PRÉSENTATION PAR ACTION DES CRÉDITS CONSOMMÉS

Numéro et intitulé de l'action		Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
01	Prime pour l'emploi	2 682 600 214	2 682 600 214
02	Impôt sur le revenu	2 177 781 129	2 177 781 129
03	Impôt sur les sociétés	9 423 690 251	9 423 690 251
04	Taxe sur la valeur ajoutée	39 178 168 928	39 178 168 928
05	Autres produits directs indirects et divers	6 033 771 322	6 033 771 322
Totaux		59 496 011 844	59 496 011 844

Répartition par action des autorisations d'engagement consommées pour 2006

- Action n°01 (4,51%)
- Action n°02 (3,66%)



- Action n°03 (15,84%)
- Action n°04 (65,85%)
- Action n°05 (10,14%)

PRÉSENTATION DU PROGRAMME

Le programme a pour finalité générale d'identifier spécifiquement les dépenses en atténuation de recettes à l'exception de celles ayant trait aux impôts locaux.

Il vise en tout premier lieu à retracer les dépenses budgétaires résultant de l'application des règles fiscales lorsqu'elles conduisent à la mise en œuvre de dégrèvements d'impôts, de remboursements ou restitutions de crédits d'impôt, de compensations prévues par des conventions fiscales internationales. Il enregistre en outre un certain nombre d'opérations comptables liées aux remises gracieuses, annulations, admissions en non-valeur de recettes, ou aux remises de débits.

Le responsable de ce programme est le directeur général des impôts. Le programme est mis en œuvre par les services déconcentrés des administrations concernées (direction générale des impôts, direction générale de la comptabilité publique et direction générale des douanes et droits indirects). A ce titre ce programme dépend des moyens et des résultats des programmes principaux auxquels participent ces directions (« gestion fiscale et financière de l'Etat et du secteur public local », « régulation et sécurisation des échanges de biens et services »).

RÉCAPITULATION DES ACTIONS

- ACTION n° 01 : Prime pour l'emploi
- ACTION n° 02 : Impôt sur le revenu
- ACTION n° 03 : Impôt sur les sociétés
- ACTION n° 04 : Taxe sur la valeur ajoutée
- ACTION n° 05 : Autres produits directs indirects et divers

OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF n° 1 : Permettre aux usagers de bénéficier de leurs droits le plus rapidement possible (du point de vue de l'utilisateur)

INDICATEUR 1.1 : Taux de demandes de remboursement de crédit TVA non imputable et de restitutions d'impôts sur les sociétés remboursées dans un délai inférieur ou égal à 30 jours.

	Unité	2004 Réalisation	2005 Réalisation	2006 Prévision PAP 2006	2006 Prévision PAP 2007	2006 Réalisation	2008 Cible PAP 2006
TVA	%	61				-	
TVA+IS**	%	61	83,9	80	80	89,5	80

Commentaires techniques :

**Jusqu'en 2005 l'indicateur ne concerne que les remboursements de TVA ; il est étendu à partir de 2006 aux restitutions d'IS.

Exprimé en taux, cet indicateur mesure le pourcentage d'entreprises ayant obtenu le remboursement d'un crédit de TVA, et à compter de 2006, d'une restitution d'impôt sur les sociétés dans les trente jours qui suivent le dépôt de leur demande auprès de leur service des impôts, hors délai bancaire. Il comprend au numérateur le nombre de demandes déposées dans l'année ayant donné lieu à admission totale ou partielle remboursées dans un délai inférieur ou égal à 30 jours et au dénominateur le nombre total de demandes déposées dans l'année ayant donné lieu à une admission totale ou partielle remboursées. Enfin, il est précisé que les demandes admises totalement ou partiellement représentent 95% du total des demandes, quelque soit le délai de traitement. Le délai de traitement des 5% de cas qui se concluent par un rejet ne peut répondre au même objectif en raison des anomalies et des complexités que ces cas présentent.

Les données inscrites dans les colonnes « Réalisation » du tableau ci-dessus sont définitives.

Sources des données : Les résultats de l'indicateur seront collectés à partir des applications informatiques de la DGI et de la DGCP.

INDICATEUR 1.2 : Taux de réclamations contentieuses en matière d'IR traitées dans le délai d'un mois.

Unité	2004 Réalisation	2005 Réalisation	2006 Prévision PAP 2006	2006 Prévision PAP 2007	2006 Réalisation	2008 Cible PAP 2006
%	93,7	95	94	92,7	95,4	94

Commentaires techniques :

Exprimé en taux, cet indicateur mesure le pourcentage de réclamations contentieuses traitées dans le délai d'un mois. Il comprend au numérateur le nombre de réclamations contentieuses traitées dans le délai d'un mois et au dénominateur le nombre de réclamations traitées sur l'année.

Les valeurs des cibles et prévisions figurant dans le PAP 2006 étaient des chiffres provisoires, antérieurs à l'élaboration du contrat de performance 2006-2008 de la DGI. A partir du PAP 2007, ce sont les valeurs des cibles de ce contrat de performance qui sont utilisées.

ANALYSE DES RÉSULTATS

Les réalisations des indicateurs de performance du programme de la mission « Remboursements et dégrèvements d'impôts d'Etat » sont supérieures aux niveaux cibles inscrits dans le projet annuel de performance (PAP).

S'agissant de l'indicateur lié aux réclamations contentieuses relatives à l'impôt sur le revenu (indicateur n° 2), ce résultat, lié à une accélération du rythme de traitement des demandes par les services, est excellent. Le nombre de nouvelles affaires augmente en 2006, tant sur le plan gracieux (plus de 920 000 affaires d'impôt sur le revenu et de taxe d'habitation, soit + 11,6 %), que sur le plan contentieux (3,8 millions d'affaires d'impôt sur le revenu et de taxe

d'habitation, soit + 7,5 %). Cette augmentation des affaires contentieuses s'explique essentiellement par la mise en œuvre, pour la première fois, de la déclaration préremplie. Les réclamations contentieuses à l'impôt sur le revenu sont souvent liées à des omissions d'information par les contribuables dont le traitement par les services ne présente pas de difficultés particulières. Cette explication vaut également pour les réclamations sur la prime pour l'emploi dont le nombre augmente fortement de 32,4%, alors qu'il avait chuté en 2004 et 2005. Malgré l'augmentation des réclamations reçues, la bonne réactivité des services permet d'améliorer encore les délais de réponse aux contribuables. Le niveau élevé de traitement des réclamations permet de faire face à ce flux. En 2006, le taux des réclamations contentieuses traitées dans le délai d'un mois pour l'impôt sur le revenu est de 95,4% contre 95,0 % en 2005.

Pour cet indicateur, les cibles et prévisions provisoires fournies dans le cadre du PLF 2006 ont été révisées dans le cadre des travaux d'élaboration du plan de performance 2006-2008 de la DGI. Les objectifs raisonnables ont été fixés pour les trois années et doivent être maintenus, malgré le bon score atteint en 2006 grâce à la mobilisation des services d'assiette et de contentieux, ce pour plusieurs raisons. Tout d'abord, l'impact en matière de contentieux de la généralisation de la déclaration préremplie, en 2006 et pour les années suivantes, est à ce stade mal apprécié, mais ne doit pas être sous-estimé, étant donné la forte hausse des demandes relatives à l'IR en 2006 (+ 19 % en incluant la PPE). Ensuite, il existe de toutes façons un pourcentage incompressible de dossiers complexes qui ne peuvent et ne doivent pas être traités dans un délai bref. Enfin, il reste des marges d'amélioration en matière de bon enregistrement des demandes contentieuses.

Pour ce qui est de l'indicateur n° 1 du programme 200 la DGI s'est engagée depuis plusieurs années dans une démarche résolue d'accélération de ses délais de traitement pour faire bénéficier les usagers de leurs droits le plus rapidement possible. L'objectif prioritaire de traiter, dans un délai inférieur ou égal à 30 jours, 80 % des demandes de remboursements de crédits de TVA et des restitutions d'impôt sur les sociétés est réaffirmé, compte tenu des enjeux de trésorerie pour les entreprises. Pour 2006, cet objectif a été dépassé puisque 89,5 % des demandes de remboursements de crédits de TVA et des restitutions d'impôt sur les sociétés ont été remboursées dans les 30 jours.

Le processus de traitement des demandes de remboursement de crédit TVA poursuit toutefois un double objectif qui est d'une part de permettre aux usagers de bénéficier de leur droit dans les meilleurs délais, d'autre part de garantir le bien-fondé des décisions au regard de la législation. Ainsi, le niveau cible de cet indicateur est un point d'équilibre entre ces deux axes et la réalisation de l'indicateur en 2006 a vocation à être corrigée lors des exercices suivants afin de se rapprocher du point d'équilibre garant à la fois de la qualité de service et du respect de la législation et, conséquemment, de l'intégrité budgétaire. Atteindre une performance de 100 % serait inapproprié du fait du risque budgétaire que représentent des remboursements insuffisamment contrôlés, dans un contexte où la fraude au remboursements de crédits de TVA doit être surveillée avec attention. C'est pourquoi des objectifs raisonnables et prudents sont prévus en 2007 et 2008, malgré la très bonne qualité de service constatée en 2006. L'administration fiscale travaille à une amélioration de sa capacité d'analyse dans ce domaine.

JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

ÉLÉMENTS TRANSVERSAUX AU PROGRAMME

LOI DE FINANCES INITIALE

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
		Titre 2 Dépenses de personnel (*)	Autres titres (*)	Total y.c. FDC et ADP prévus	Titre 2 Dépenses de personnel (*)	Autres titres (*)	Total y.c. FDC et ADP prévus
01	Prime pour l'emploi		2 407 000 000	2 407 000 000		2 407 000 000	2 407 000 000
02	Impôt sur le revenu		2 147 000 000	2 147 000 000		2 147 000 000	2 147 000 000
02-01	Impôt sur le revenu et contributions sociales		2 050 000 000	2 050 000 000		2 050 000 000	2 050 000 000
02-02	Contribution sur les revenus locatifs - Impôt sur le revenu		5 000 000	5 000 000		5 000 000	5 000 000
02-03	Impôt sur le revenu et contributions sociales - Versements en application des conventions fiscales bilatérales		92 000 000	92 000 000		92 000 000	92 000 000
03	Impôt sur les sociétés		7 038 000 000	7 038 000 000		7 038 000 000	7 038 000 000
03-01	Impôts sur les sociétés - Restitutions de crédits d'impôt ou de taxe déductible		492 376 000	492 376 000		492 376 000	492 376 000
03-02	Impôts sur les sociétés - Restitutions		6 345 324 000	6 345 324 000		6 345 324 000	6 345 324 000
03-03	Impôt sur les sociétés - Contributions additionnelles		195 300 000	195 300 000		195 300 000	195 300 000
03-04	Contribution sur les revenus locatifs - Impôts sur les sociétés		5 000 000	5 000 000		5 000 000	5 000 000
04	Taxe sur la valeur ajoutée		36 935 250 000	36 935 250 000		36 935 250 000	36 935 250 000
04-01	Taxe sur la valeur ajoutée - Direction générale des impôts		36 500 000 000	36 500 000 000		36 500 000 000	36 500 000 000
04-02	Taxe sur la valeur ajoutée - Direction générale des impôts - Dégrèvements et restitutions de sommes indûment perçues		275 000 000	275 000 000		275 000 000	275 000 000
04-03	Taxe sur la valeur ajoutée - Direction générale des douanes et droits indirects		25 000 000	25 000 000		25 000 000	25 000 000
04-04	Taxe sur la valeur ajoutée - Versements en application des conventions bilatérales		135 250 000	135 250 000		135 250 000	135 250 000
05	Autres produits directs indirects et divers		6 520 750 000	6 520 750 000		6 520 750 000	6 520 750 000
05-01	Taxe sur les logements vacants - Dégrèvements et restitutions de sommes indûment perçues		33 600 000	33 600 000		33 600 000	33 600 000
05-02	Taxe sur les logements vacants - Admissions en non valeur		1 400 000	1 400 000		1 400 000	1 400 000
05-03	Retenues à la source et revenus de capitaux mobiliers		750 000 000	750 000 000		750 000 000	750 000 000
05-04	Contribution sociale sur les bénéficiaires		250 000 000	250 000 000		250 000 000	250 000 000
05-05	Remboursements forfaitaires aux exploitants agricoles non assujettis à la TVA		40 000 000	40 000 000		40 000 000	40 000 000
05-22	Droits divers - Direction générale des douanes et droits indirects		509 750 000	509 750 000		509 750 000	509 750 000

Remboursements et dégrèvements d'impôts d'État (crédits évaluatifs)

Programme n° 200 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
		Titre 2 Dépenses de personnel (*)	Autres titres (*)	Total y.c. FDC et ADP prévus	Titre 2 Dépenses de personnel (*)	Autres titres (*)	Total y.c. FDC et ADP prévus
05-25	Remises et annulations		770 000 000	770 000 000		770 000 000	770 000 000
05-26	Autres impôts directs (dont majorations et pénalités sur l'impôt sur le revenu)		1 450 000 000	1 450 000 000		1 450 000 000	1 450 000 000
05-27	Admissions en non valeur non individualisées comptablement impôts d'Etat		1 800 000 000	1 800 000 000		1 800 000 000	1 800 000 000
05-28	Enregistrement, domaine, timbre et contributions indirectes		100 000 000	100 000 000		100 000 000	100 000 000
05-29	Produits et remboursements divers (dont contribution des organismes aux retraites de leurs personnels soumis au régime général des pensions)		65 000 000	65 000 000		65 000 000	65 000 000
05-30	Application de la loi sur les violences routières		110 000 000	110 000 000		110 000 000	110 000 000
05-31	Redevance audiovisuelle - Dégrèvements et restitutions de sommes indûment perçues		422 000 000	422 000 000		422 000 000	422 000 000
05-32	Redevance audiovisuelle - Admissions en non valeur		18 000 000	18 000 000		18 000 000	18 000 000
05-33	Intérêts moratoires		145 000 000	145 000 000		145 000 000	145 000 000
05-34	Remises de débits		56 000 000	56 000 000		56 000 000	56 000 000
Totaux			55 048 000 000	55 048 000 000		55 048 000 000	55 048 000 000

(*) hors FDC et ADP

CRÉDITS OUVERTS

		Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
		Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total
Totaux LFI hors FDC et ADP			55 048 000 000	55 048 000 000		55 048 000 000	55 048 000 000
Ouvertures et annulations y.c. FDC et ADP			+4 685 744 000	+4 685 744 000		+4 685 744 000	+4 685 744 000
Totaux			59 733 744 000	59 733 744 000		59 733 744 000	59 733 744 000

CONSOMMATION

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
		Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total y.c. FDC et ADP	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total y.c. FDC et ADP
01	Prime pour l'emploi		2 682 600 214	2 682 600 214		2 682 600 214	2 682 600 214
02	Impôt sur le revenu		2 177 781 129	2 177 781 129		2 177 781 129	2 177 781 129
02-01	Impôt sur le revenu et contributions sociales		2 036 556 863	2 036 556 863		2 036 556 863	2 036 556 863
02-02	Contribution sur les revenus locatifs - Impôt sur le revenu		545 002	545 002		545 002	545 002
02-03	Impôt sur le revenu et contributions sociales - Versements en application des conventions fiscales bilatérales		140 679 264	140 679 264		140 679 264	140 679 264

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
		Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total y.c. FDC et ADP	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total y.c. FDC et ADP
03	Impôt sur les sociétés		9 423 690 251	9 423 690 251		9 423 690 251	9 423 690 251
03-01	Impôts sur les sociétés - Restitutions de crédits d'impôt ou de taxe déductible		64 653 240	64 653 240		64 653 240	64 653 240
03-02	Impôts sur les sociétés - Restitutions		9 220 807 461	9 220 807 461		9 220 807 461	9 220 807 461
03-03	Impôt sur les sociétés - Contributions additionnelles		128 630 275	128 630 275		128 630 275	128 630 275
03-04	Contribution sur les revenus locatifs - Impôts sur les sociétés		9 599 275	9 599 275		9 599 275	9 599 275
04	Taxe sur la valeur ajoutée		39 178 168 928	39 178 168 928		39 178 168 928	39 178 168 928
04-01	Taxe sur la valeur ajoutée - Direction générale des impôts		38 387 426 549	38 387 426 549		38 387 426 549	38 387 426 549
04-02	Taxe sur la valeur ajoutée - Direction générale des impôts - Dégrèvements et restitutions de sommes indûment perçues		623 865 119	623 865 119		623 865 119	623 865 119
04-03	Taxe sur la valeur ajoutée - Direction générale des douanes et droits indirects		36 923 746	36 923 746		36 923 746	36 923 746
04-04	Taxe sur la valeur ajoutée - Versements en application des conventions bilatérales		129 953 514	129 953 514		129 953 514	129 953 514
05	Autres produits directs indirects et divers		6 033 771 322	6 033 771 322		6 033 771 322	6 033 771 322
05-01	Taxe sur les logements vacants - Dégrèvements et restitutions de sommes indûment perçues		19 163 332	19 163 332		19 163 332	19 163 332
05-02	Taxe sur les logements vacants - Admissions en non valeur		1 146 988	1 146 988		1 146 988	1 146 988
05-03	Retenues à la source et revenus de capitaux mobiliers		437 716 542	437 716 542		437 716 542	437 716 542
05-04	Contribution sociale sur les bénéfices		145 071 779	145 071 779		145 071 779	145 071 779
05-05	Remboursements forfaitaires aux exploitants agricoles non assujettis à la TVA		38 987 279	38 987 279		38 987 279	38 987 279
05-06	Remboursement de la taxe intérieure sur les produits pétroliers aux artisans taxis - essence		1 488 682	1 488 682		1 488 682	1 488 682
05-07	Remboursement de la taxe intérieure sur les produits pétroliers aux artisans taxis - gazole		80 457 082	80 457 082		80 457 082	80 457 082
05-08	Remboursement de la taxe intérieure sur les produits pétroliers aux artisans taxis - GPL		15 321	15 321		15 321	15 321
05-09	Remboursement de la taxe intérieure sur les produits pétroliers aux artisans taxis - GNV		203 491	203 491		203 491	203 491
05-10	Remboursement de la taxe intérieure sur les produits pétroliers aux commerçants - Essence		661 424	661 424		661 424	661 424
05-11	Remboursement de la taxe intérieure sur les produits pétroliers aux commerçants - gazole		2 730 644	2 730 644		2 730 644	2 730 644
05-12	Remboursement de la taxe intérieure sur les produits pétroliers aux commerçants - GPL		218	218		218	218
05-13	Remboursement de la taxe intérieure sur les produits pétroliers aux commerçants - GNV		3 905	3 905		3 905	3 905

Remboursements et dégrèvements d'impôts d'État (crédits évaluatifs)

Programme n° 200 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

Numéro et intitulé de l'action / sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total y.c. FDC et ADP	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total y.c. FDC et ADP
05-14 Remboursement de la taxe intérieure sur les produits pétroliers aux exploitants de réseaux de transports publics routiers en commun et aux exploitants de bennes de ramassage de déchets ménagers - GPCL		800 751	800 751		800 751	800 751
05-15 Remboursement de la taxe intérieure sur les produits pétroliers aux exploitants de réseaux de transports publics routiers en commun et aux exploitants de bennes de ramassage de déchets ménagers - GNV		1 328 269	1 328 269		1 328 269	1 328 269
05-16 Remboursement de la taxe intérieure sur les produits pétroliers aux exploitants de réseaux de transports publics routiers en commun de voyageurs - gazole		20 643 515	20 643 515		20 643 515	20 643 515
05-17 Remboursement de la taxe intérieure sur les produits pétroliers consommée par les véhicules routiers de 7,5 tonnes et plus, destinés au transport de marchandises - gazole		194 783 065	194 783 065		194 783 065	194 783 065
05-18 Remboursement de la taxe intérieure sur les produits pétroliers aux exploitants agricole - fioul		140 602 423	140 602 423		140 602 423	140 602 423
05-19 Remboursement de la taxe intérieure sur les produits pétroliers aux entreprises de transport fluvial - fioul		12 601	12 601		12 601	12 601
05-20 Remboursement de la taxe intérieure sur les produits pétroliers sur la consommation de gaz naturel destiné aux exploitants agricoles		1 536 735	1 536 735		1 536 735	1 536 735
05-21 Contributions indirectes, impositions assimilées et droits de garanties		3 527 108	3 527 108		3 527 108	3 527 108
05-22 Droits divers - Direction générale des douanes et droits indirects		285 945 733	285 945 733		285 945 733	285 945 733
05-25 Remises et annulations		545 091 980	545 091 980		545 091 980	545 091 980
05-26 Autres impôts directs (dont majorations et pénalités sur l'impôt sur le revenu)		1 331 479 026	1 331 479 026		1 331 479 026	1 331 479 026
05-27 Admissions en non valeur non individualisées comptablement impôts d'Etat		1 635 581 301	1 635 581 301		1 635 581 301	1 635 581 301
05-28 Enregistrement, domaine, timbre et contributions indirectes		279 413 452	279 413 452		279 413 452	279 413 452
05-29 Produits et remboursements divers (dont contribution des organismes aux retraites de leurs personnels soumis au régime général des pensions)		186 605 875	186 605 875		186 605 875	186 605 875
05-30 Application de la loi sur les violences routières		3 644 836	3 644 836		3 644 836	3 644 836
05-31 Redevance audiovisuelle - Dégrèvements et restitutions de sommes indûment perçues		502 697 894	502 697 894		502 697 894	502 697 894
05-32 Redevance audiovisuelle - Admissions en non valeur		117 884	117 884		117 884	117 884
05-33 Intérêts moratoires		120 166 720	120 166 720		120 166 720	120 166 720

Remboursements et dégrèvements d'impôts d'État (crédits évaluatifs)

JUSTIFICATION AU PREMIER EURO | Programme n° 200

Numéro et intitulé de l'action / sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total y.c. FDC et ADP	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total y.c. FDC et ADP
05-34 Remises de débet		52 145 467	52 145 467		52 145 467	52 145 467
Totaux		59 496 011 844	59 496 011 844		59 496 011 844	59 496 011 844
Crédits consommés - crédits ouverts		-237 732 156	-237 732 156		-237 732 156	-237 732 156

Remboursements et dégrèvements d'impôts d'État (crédits évaluatifs)

Programme n° 200 JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

SUIVI DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS
À LA CONSOMMATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

AE ouvertes en 2006 (**)
59 733 744 000

AE non affectées au 31/12/2006
237 732 156

AE affectées non engagées au 31/12/2006 (*)

CP ouverts en 2006 (**)
59 733 744 000

Engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2005	AE engagées en 2006	Total des engagements réalisés au 31/12/2006	CP consommés en 2006 sur engagements antérieurs à 2006	CP consommés en 2006 sur engagements 2006	Total des CP consommés en 2006	Solde des engagements non couverts par des paiements au 31/12/2006
(1)	(2)	(3) = (1) + (2)	(4)	(5)	(6) = (4) + (5)	(7) = (3) - (6)
0	59 496 011 844	59 496 011 844	0	59 496 027 265	59 496 027 265	-15 421

AE reportées sur 2007

CP reportés sur 2007

(*) il s'agit d'AE du titre 5, sauf cas particuliers.

(**) LFI + reports + LFR + mouvements réglementaires.

JUSTIFICATION PAR ACTION

ACTION n° 01 : Prime pour l'emploi

(y.c. FDC et ADP)	Prévision		Réalisation		
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Total
Autorisations d'engagement		2 407 000 000		2 682 600 214	2 682 600 214
Crédits de paiement		2 407 000 000		2 682 600 214	2 682 600 214

JUSTIFICATION DES ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

DÉPENSES D'INTERVENTION

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Transferts aux ménages	2 407 000 000	2 682 600 214	2 407 000 000	2 682 600 214

En 2006, la consommation de crédit de cette action se monte à 2.682.600.214 € alors que l'autorisation d'engagement inscrite en LFI pour 2006 s'élevait à 2.407.000.000 €. La réalisation plus forte qu'attendue de cette action résulte de la conjonction de deux effets qui ont joué dans le même sens. D'une part, la part restituée de la PPE a été plus élevée qu'attendu. D'autre part, la mise en place de la mensualisation a conduit au versement au titre des revenus 2005 d'acomptes PPE calculés sur la base des revenus 2004, d'où il a résulté un certain nombre de situations de trop perçu ; ces versements excessifs sont comptabilisés au sein de l'action n°1 pour un total de 65,7 M€. Sur l'exercice de taxation des revenus 2005, le nombre de foyers bénéficiaire de la prime pour l'emploi s'élève à 8,6 millions.

ACTION n° 02 : Impôt sur le revenu

(y.c. FDC et ADP)	Prévision		Réalisation		
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Total
Autorisations d'engagement		2 147 000 000		2 177 781 129	2 177 781 129
Crédits de paiement		2 147 000 000		2 177 781 129	2 177 781 129

JUSTIFICATION DES ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

DÉPENSES D'INTERVENTION

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Transferts aux ménages	2 147 000 000	2 177 781 129	2 147 000 000	2 177 781 129

Remboursements et dégrèvements d'impôts d'État (crédits évaluatifs)

Programme n° 200 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

En 2006, la consommation de crédit de cette action s'élève à 2.177.781.129 € alors que l'autorisation d'engagement inscrite en LFI pour 2006 se montait à 2.147.000.000 €. L'écart entre l'estimation et la réalisation, très faible (1,4 %), est inhérent au caractère statistique de cette estimation.

ACTION n° 03 : Impôt sur les sociétés

(y.c. FDC et ADP)	Prévision		Réalisation		
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Total
Autorisations d'engagement		7 038 000 000		9 423 690 251	9 423 690 251
Crédits de paiement		7 038 000 000		9 423 690 251	9 423 690 251

JUSTIFICATION DES ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE**DÉPENSES D'INTERVENTION**

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Transferts aux entreprises	7 038 000 000	9 423 690 251	7 038 000 000	9 423 690 251

La consommation de crédit de cette action au titre de l'exercice 2006 se monte à 9 423 690 251 € alors que l'autorisation d'engagement inscrite en LFI pour 2006 s'élevait à 7 038 000 000 €. Ce fort écart entre la prévision initiale et la réalisation est la résultante de deux effets. D'une part, la réalisation de phénomènes exceptionnels de nature contentieuse pour environ 500 M€ ou résultant de la mise en place des mesures de modernisation du régime d'acompte pour environ 450 M€. D'autre part, l'exécution des restitutions d'excédents sur versements a été plus élevée qu'anticipée. Ce haut niveau des restitutions est à rapprocher des recouvrements bruts d'impôt sur les sociétés dont l'exécution au cours de l'exercice 2006 a été plus élevée qu'initialement prévu.

ACTION n° 04 : Taxe sur la valeur ajoutée

(y.c. FDC et ADP)	Prévision		Réalisation		
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Total
Autorisations d'engagement		36 935 250 000		39 178 168 928	39 178 168 928
Crédits de paiement		36 935 250 000		39 178 168 928	39 178 168 928

JUSTIFICATION DES ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE**DÉPENSES D'INTERVENTION**

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Transferts aux entreprises	36 935 250 000	39 178 168 928	36 935 250 000	39 178 168 928

L'autorisation d'engagement inscrite en LFI pour 2006 s'élevait à 36.935.250.000 €. La réalisation de cette action se monte à 39.178.168.928 €. Ce dynamisme sensiblement plus important qu'attendu des remboursements de TVA est en premier lieu imputable à un environnement macroéconomique plus favorable qu'anticipé s'agissant des fondamentaux

dictant l'évolution de la TVA déductible. De plus, le comportement des entreprises a évolué par rapport à l'exercice antérieur. En effet, on observe que les entreprises choisissent préférentiellement la voie de la demande de remboursement plutôt que celle de l'imputation sur la prochaine échéance. Cette évolution de comportement, sans effet sur les recouvrements nets de TVA, trouve sans doute son origine dans les progrès sensibles de qualité de service réalisés par la DGI, notamment en termes de délai.

ACTION n° 05 : Autres produits directs indirects et divers

(y.c. FDC et ADP)	Prévision		Réalisation		
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Total
Autorisations d'engagement		6 520 750 000		6 033 771 322	6 033 771 322
Crédits de paiement		6 520 750 000		6 033 771 322	6 033 771 322

JUSTIFICATION DES ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

— DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel		2 484 655 005		2 484 655 005

— DÉPENSES D'INTERVENTION

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Transferts aux ménages	2 408 400 000	2 375 781 564	2 408 400 000	2 375 781 564
Transferts aux entreprises	4 112 350 000	1 173 334 753	4 112 350 000	1 173 334 753

L'autorisation d'engagement de l'action 05 du programme 200 inscrite en LFI s'élevait à 6.520.750.000 €. Au cours de l'exercice 2006, l'exécution de cette action se monte à 6.033.771.321 €. L'ensemble des crédits ouverts en LFI avait été porté en dépense d'intervention alors que les crédits de certaines sous-actions sont des dépenses de fonctionnement et, à ce titre, relèvent du titre 3. Il s'agit notamment des écritures comptables telles que les admissions en non-valeur et les remises et annulations. La consommation de crédits moindre qu'attendu à l'échelle de l'action couvre de grandes disparités au niveau des sous-actions. En effet, en dépit de la surestimation globale des crédits de l'action, les crédits de certaines sous-actions ont été sous-estimés. C'est le cas notamment des remboursements et dégrèvements prononcés par le réseau de la DGDDI (sous-action 06 à 22), dont l'estimation initiale est inférieure d'environ 225 M€ à la réalisation du fait de mesures adoptées en LFR de remboursement de TIPP-TICGN aux agriculteurs et militaires, ou bien encore de la sous-action 28 (enregistrement, timbre, domaine et contributions indirectes), dont la consommation de crédit excède d'environ 180 M€ le montant inscrit en LFI du fait d'une estimation erronée de l'impact de la suppression de la taxe sur les achats de viande. A l'inverse, les crédits de certaines sous-actions ont été surévalués en LFI. Il s'agit principalement des sous-actions 03 (environ 310 M€), 25 (environ 220 M€) et 27 (environ 160 M€). La sous-action 03 qui couvre les restitutions opérées dans le cadre de la taxation des revenus de capitaux mobiliers a été impactée en 2006 par la suppression de l'avoir fiscal, dont l'effet a été plus important qu'anticipé. Les sous-actions 25 et 27 couvrent respectivement les remises et annulations et les admissions en non-valeur non individualisées comptablement. S'agissant des admissions en non-valeur, ces décalages s'expliquent par la baisse continue des restes à recouvrer sur exercices antérieurs et précédent (concernés principalement par les admissions en non-valeur), compte tenu de l'amélioration constante des taux d'apurement.

PROGRAMME 201

REMBOURSEMENTS ET DÉGRÈVEMENTS D'IMPÔTS LOCAUX (CRÉDITS ÉVALUATIFS)

MINISTRE CONCERNÉ : THIERRY BRETON, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE

Bilan stratégique du rapport annuel de performances	36
Présentation des crédits et des dépenses fiscales	37
Rappel de la présentation du programme	42
Objectifs et indicateurs de performance	44
Justification au premier euro	45

BILAN STRATÉGIQUE DU RAPPORT ANNUEL DE PERFORMANCES

Bruno PARENT

Directeur général des impôts

Responsable du programme n° 201 : Remboursements et dégrèvements d'impôts locaux (crédits évaluatifs)

Les crédits du programme « remboursements et dégrèvements d'impôts locaux » retracent les dépenses budgétaires résultant de l'application des règles fiscales lorsqu'elles conduisent à la mise en œuvre de dégrèvements et de remboursements d'impôts locaux. Ce programme enregistre en outre un certain nombre d'opérations comptables liées aux remises gracieuses, annulations et admissions en non-valeur de recettes. Dès lors, ces décaissements ou atténuation de recettes apparaissent d'une nature différente de celles des autres dépenses budgétaires. Ce constat fonde la stratégie du programme qui est de permettre aux usagers de bénéficier de leurs droits le plus rapidement possible, tout en garantissant le bien-fondé des décisions au regard de la législation.

Au-delà de cette stratégie de qualité de service, l'estimation des crédits inscrits en loi de finances est un élément central du diagnostic des recettes nettes du budget général et participe donc au pilotage concret des politiques de l'ensemble de la sphère publique. À ce titre, l'exécution se solde pour le programme 201 par des remboursements et dégrèvements inférieure de 5,5 % aux montants prévisionnels inscrits en LFI, en partie en raison d'un recours moindre au dégrèvement de taxe professionnelle pour investissements nouveaux (DIN) que ce qui avait été anticipé au moment de la mise en place puis de la montée en charge de ce nouveau dispositif.

S'agissant de décaissements dont il faut rappeler qu'ils résultent pour une bonne part de l'exercice par le contribuable de droits instaurés par des textes antérieurs, exercice dont l'initiative échappe à l'Etat, la qualité de ces estimations avancées paraît donc très satisfaisante. Ceci est rendu possible par la précision du suivi mis en place par l'ensemble des réseaux comptables et la collaboration, dans le cadre de cet exercice prévisionnel, des directions du ministère versées dans l'analyse et la prévision économiques et conjoncturelles.

Pour ce qui est de la gestion concrète des crédits du programme, la collaboration entre les réseaux comptables se traduit par un travail de mise en place d'applications informatiques communes conçues dans l'esprit de la LOLF et prenant en compte les pistes d'évolution dégagées par les différents audits de modernisation. Ces évolutions des systèmes d'information permettront d'une part, par des remontées statistiques plus rapides et d'une qualité accrue, d'affiner les techniques de prévision, d'autre part une identification plus fine et précise des remboursements et dégrèvements, ce dernier point constituant un objectif complémentaire à long terme.

RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

■ OBJECTIF 1 : Permettre aux usagers de bénéficier de leurs droits le plus rapidement possible

- INDICATEUR 1.1 : Taux de réclamations contentieuses relatives à la taxe d'habitation traitées dans le délai d'un mois.

PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

2006 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LFI) ET DES CRÉDITS OUVERTS

2006 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		Titre 6 Dépenses d'intervention	Total y.c. FDC et ADP prévus
01	Taxe professionnelle	9 450 000 000	9 450 000 000
02	Taxes foncières	540 000 000	540 000 000
03	Taxe d'habitation	2 800 000 000	2 800 000 000
04	Admission en non valeur d'impôts locaux	700 000 000	700 000 000
Totaux		13 490 000 000	13 490 000 000

	Titre 2	Autres titres	Total
Totaux précédents (hors FDC et ADP)		13 490 000 000	13 490 000 000
Ouvertures et annulations (y.c. FDC et ADP)		-646 000 000	-646 000 000
Totaux y.c. FDC et ADP ouverts		12 844 000 000	12 844 000 000

Remboursements et dégrèvements d'impôts locaux (crédits évaluatifs)

Programme n° 201 | CRÉDITS DU PROGRAMME

2006 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS CONSOMMÉS

2006 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		Titre 6 Dépenses d'intervention	Total y.c. FDC et ADP
01	Taxe professionnelle	8 715 149 917	8 715 149 917
02	Taxes foncières	573 819 715	573 819 715
03	Taxe d'habitation	2 965 638 495	2 965 638 495
04	Admission en non valeur d'impôts locaux	488 095 546	488 095 546
Totaux		12 742 703 673	12 742 703 673

2005 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS CONSOMMÉS

Avertissement

Les données des dépenses exécutées en 2005, limitées aux seuls crédits de paiement sur le périmètre du budget général à l'exclusion des budgets annexes et des comptes spéciaux, sont issues d'une table de correspondance entre la nomenclature d'exécution de la loi de finances pour 2005, établie selon les principes de l'ordonnance du 2 janvier 1959, et de la nomenclature d'exécution de la loi de finances pour 2006, établie selon les principes de la loi organique du 1er août 2001. Des conventions dans la répartition des crédits, établies avec les ministères, ont dû être retenues dans certains cas. Les dépenses de pension, précédemment retracées sur le budget des charges communes, n'ont pas fait l'objet d'une ventilation selon les programmes.

2005 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		Titre 6 Dépenses d'intervention	Total y.c. FDC et ADP
01	Taxe professionnelle	7 750 788 746	7 750 788 746
02	Taxes foncières	529 814 146	529 814 146
03	Taxe d'habitation	2 817 321 820	2 817 321 820
04	Admission en non valeur d'impôts locaux	627 705 940	627 705 940
Totaux		11 725 630 652	11 725 630 652

Remboursements et dégrèvements d'impôts locaux (crédits évaluatifs)

Programme n° 201

CRÉDITS DU PROGRAMME

PRÉSENTATION PAR TITRE ET CATÉGORIE DES CRÉDITS CONSOMMÉS

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées en 2005 (*)	Ouvertes en LFI pour 2006	Consommées en 2006 (*)	Consommés en 2005 (*)	Ouverts en LFI pour 2006	Consommés en 2006 (*)
Titre 6. Dépenses d'intervention		13 490 000 000	12 742 703 673		13 490 000 000	12 742 703 673
Transferts aux ménages		3 521 000 000			3 521 000 000	
Transferts aux entreprises		9 969 000 000			9 969 000 000	
Transferts aux collectivités territoriales			12 742 703 673			12 742 703 673
Totaux hors FDC et ADP		13 490 000 000			13 490 000 000	
Ouvertures et annulations : titre 2 (*)						
Ouvertures et annulations : autres titres (*)		-646 000 000			-646 000 000	
Totaux (*)		12 844 000 000	12 742 703 673		12 844 000 000	12 742 703 673

(*) y.c. FDC et ADP

FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTIONS DE PRODUITS

Nature de dépenses	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Ouvertes en 2005	Prévues en LFI pour 2006	Ouvertes en 2006	Ouverts en 2005	Prévus en LFI pour 2006	Ouverts en 2006
Dépenses de personnel		0			0	
Autres natures de dépenses		0			0	
Totaux						

RÉCAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CRÉDITS

LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE

Date de publication au journal officiel	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
31/12/2006						646 000 000		646 000 000

Remboursements et dégrèvements d'impôts locaux (crédits évaluatifs)

Programme n° 201 | RAPPEL DE LA PRÉSENTATION DU PROGRAMME

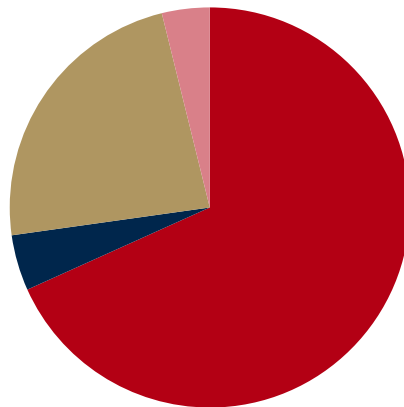
RAPPEL DE LA PRÉSENTATION DU PROGRAMME

PRÉSENTATION PAR ACTION DES CRÉDITS CONSOMMÉS

Numéro et intitulé de l'action		Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
01	Taxe professionnelle	8 715 149 917	8 715 149 917
02	Taxes foncières	573 819 715	573 819 715
03	Taxe d'habitation	2 965 638 495	2 965 638 495
04	Admission en non valeur d'impôts locaux	488 095 546	488 095 546
Totaux		12 742 703 673	12 742 703 673

Répartition par action des autorisations d'engagement consommées pour 2006

- Action n°01 (68,39%)
- Action n°02 (4,50%)



- Action n°03 (23,27%)
- Action n°04 (3,83%)

PRÉSENTATION DU PROGRAMME

Le programme vise à retracer les dépenses résultant de l'application des règles fiscales lorsqu'elles conduisent à la mise en œuvre de dégrèvements d'impôts locaux. Il enregistre en outre un certain nombre d'opérations comptables liées aux remises gracieuses, annulations, admissions en non-valeur de recettes.

Son périmètre se limite aux opérations de cette nature effectuées au titre des impôts locaux, à l'exclusion de tous autres produits recouverts par les administrations financières, qui relèvent de l'autre programme de la même mission.

La finalité générale de ce programme est ainsi d'identifier spécifiquement les dépenses supportées par l'Etat au titre d'atténuation des recettes fiscales ordonnancées et recouvrées par les services de la direction générale des impôts et de la direction générale de la comptabilité publique pour le compte des collectivités locales.

Le responsable de ce programme est le directeur général des impôts. Le programme est mis en œuvre par les services déconcentrés des administrations concernées (directions générales des impôts et de la comptabilité publique). A ce titre ce programme dépend des moyens et des résultats du programme principal dont dépendent ces directions (« gestion fiscale et financière de l'Etat et du secteur public local »).

RÉCAPITULATION DES ACTIONS

- ACTION n° 01 : Taxe professionnelle
- ACTION n° 02 : Taxes foncières
- ACTION n° 03 : Taxe d'habitation
- ACTION n° 04 : Admission en non valeur d'impôts locaux

OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF n° 1 : Permettre aux usagers de bénéficier de leurs droits le plus rapidement possible (du point de vue de l'utilisateur)

INDICATEUR 1.1 : Taux de réclamations contentieuses relatives à la taxe d'habitation traitées dans le délai d'un mois.

Unité	2004 Réalisation	2005 Réalisation	2006 Prévision PAP 2006	2006 Prévision PAP 2007	2006 Réalisation	2008 Cible PAP 2006
%	95,1	96,1	* 95	94*	96,3*	* 95

* hors effets du contentieux de la redevance audiovisuelle collectée sur les avis de taxe d'habitation à partir de 2005.

Commentaires techniques :

Exprimé en taux, cet indicateur mesure le pourcentage de réclamations contentieuses, en matière de taxe d'habitation, traitées dans le délai d'un mois. Il comprend au numérateur le nombre de réclamations contentieuses traitées dans le délai d'un mois et au dénominateur le nombre de réclamations traitées sur l'année.

Les valeurs des cibles et prévisions figurant dans le PAP 2006 étaient des chiffres provisoires, antérieurs à l'élaboration du contrat de performance 2006-2008 de la DGI. A partir du PAP 2007, ce sont les valeurs des cibles de ce contrat de performance qui sont utilisées.

Les résultats de l'indicateur seront collectés à partir des applications informatiques des services concernés.

ANALYSE DES RÉSULTATS

Les réalisations de l'indicateur de performance du programme « Remboursements et dégrèvements d'impôts locaux » est supérieure au niveau cible inscrit dans le projet annuel de performance (PAP).

Le résultat excellent de cet indicateur relatif aux réclamations contentieuses de taxe d'habitation est lié à une accélération du rythme de traitement des demandes par les services. Le nombre des nouvelles affaires augmente en 2006, tant sur le plan gracieux (plus de 920 000 affaires d'impôt sur le revenu et de taxe d'habitation, soit + 11,6 %), que sur le plan contentieux (3,8 millions d'affaires de d'impôt sur le revenu et de taxe d'habitation, soit + 7,5 %). Le nombre de réclamations relatives à la taxe d'habitation connaît une nouvelle hausse en 2006 (+ 7,0%), proche de celle de 2005 (+ 7,3%). Malgré l'augmentation des réclamations reçues, la bonne réactivité des services permet d'améliorer encore les délais de réponse aux contribuables. Le niveau élevé de traitement des réclamations permet de faire face à ce flux. En 2006, le taux des réclamations contentieuses traitées dans le délai d'un mois pour la taxe d'habitation est de 96,3% contre 96,1 % en 2005.

Pour cet indicateur, la cible et prévision provisoire fournies dans le cadre du PLF 2006 ont été révisées dans le cadre des travaux d'élaboration du plan de performance 2006-2008 de la DGI. Les objectifs raisonnables ont été fixés pour les trois années et doivent être maintenus, malgré le bon score atteint en 2006 grâce à la mobilisation des services d'assiette et de contentieux, ce pour plusieurs raisons. Notamment, il existe un pourcentage incompressible de dossiers complexes qui ne peuvent et ne doivent pas être traités dans un délai bref. Enfin, il reste des marges d'amélioration en matière de bon enregistrement des demandes contentieuses.

JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

ÉLÉMENTS TRANSVERSAUX AU PROGRAMME

LOI DE FINANCES INITIALE

Numéro et intitulé de l'action / sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 Dépenses de personnel (*)	Autres titres (*)	Total y.c. FDC et ADP prévus	Titre 2 Dépenses de personnel (*)	Autres titres (*)	Total y.c. FDC et ADP prévus
01 Taxe professionnelle		9 450 000 000	9 450 000 000		9 450 000 000	9 450 000 000
02 Taxes foncières		540 000 000	540 000 000		540 000 000	540 000 000
03 Taxe d'habitation		2 800 000 000	2 800 000 000		2 800 000 000	2 800 000 000
04 Admission en non valeur d'impôts locaux		700 000 000	700 000 000		700 000 000	700 000 000
Totaux		13 490 000 000	13 490 000 000		13 490 000 000	13 490 000 000

(*) hors FDC et ADP

CRÉDITS OUVERTS

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total
Totaux LFI hors FDC et ADP		13 490 000 000	13 490 000 000		13 490 000 000	13 490 000 000
Ouvertures et annulations y.c. FDC et ADP		-646 000 000	-646 000 000		-646 000 000	-646 000 000
Totaux		12 844 000 000	12 844 000 000		12 844 000 000	12 844 000 000

CONSOMMATION

Numéro et intitulé de l'action / sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total y.c. FDC et ADP	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total y.c. FDC et ADP
01 Taxe professionnelle		8 715 149 917	8 715 149 917		8 715 149 917	8 715 149 917
02 Taxes foncières		573 819 715	573 819 715		573 819 715	573 819 715
03 Taxe d'habitation		2 965 638 495	2 965 638 495		2 965 638 495	2 965 638 495
04 Admission en non valeur d'impôts locaux		488 095 546	488 095 546		488 095 546	488 095 546
Totaux		12 742 703 673	12 742 703 673		12 742 703 673	12 742 703 673
Crédits consommés - crédits ouverts		-101 296 327	-101 296 327		-101 296 327	-101 296 327

COÛTS SYNTHÉTIQUES TRANSVERSAUX

Pour l'ensemble des taxes locales, il convient de préciser que le montant des dégrèvements dépend des taux votés par les collectivités locales ; ces taux ne sont pas connus au moment de la préparation de la loi de finances, ce qui obère la précision des évaluations.

Par ailleurs, alors que les dotations initiales de LFI ont été réparties sous l'angle de la qualité des bénéficiaires des transferts monétaires (répartition des dépenses entre « transfert aux ménages » et « transfert aux entreprises »), les imputations comptables de l'exécution considèrent les bénéficiaires finaux (« transfert aux collectivités territoriales ») dans le cadre de la prise en charge par l'Etat des remboursements et dégrèvements d'impôts locaux.

SUIVI DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS À LA CONSOMMATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

AE ouvertes en 2006 (**)
12 844 000 000

AE non affectées au 31/12/2006
101 296 327

AE affectées non engagées au 31/12/2006 (*)

CP ouverts en 2006 (**)
12 844 000 000

Engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2005	AE engagées en 2006	Total des engagements réalisés au 31/12/2006	CP consommés en 2006 sur engagements antérieurs à 2006	CP consommés en 2006 sur engagements 2006	Total des CP consommés en 2006	Solde des engagements non couverts par des paiements au 31/12/2006
(1)	(2)	(3) = (1) + (2)	(4)	(5)	(6) = (4) + (5)	(7) = (3) - (6)
0	12 742 703 673	12 742 703 673	0	12 742 703 673	12 742 703 673	0

AE reportées sur 2007

CP reportés sur 2007

(*) il s'agit d'AE du titre 5, sauf cas particuliers.

(**) LFI + reports + LFR + mouvements réglementaires.

Remboursements et dégrèvements d'impôts locaux (crédits évaluatifs)

Programme n° 201 JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

JUSTIFICATION PAR ACTION

ACTION n° 01 : Taxe professionnelle

(y.c. FDC et ADP)	Prévision		Réalisation		
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Total
Autorisations d'engagement		9 450 000 000		8 715 149 917	8 715 149 917
Crédits de paiement		9 450 000 000		8 715 149 917	8 715 149 917

JUSTIFICATION DES ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

DÉPENSES D'INTERVENTION

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Transferts aux entreprises	9 450 000 000		9 450 000 000	
Transferts aux collectivités territoriales		8 715 149 917		8 715 149 917

L'autorisation d'engagement inscrite dans la LFI pour 2006 s'élevait à 9.450.000.000 €. Au cours de l'exercice 2006, la consommation de crédit atteint 8.715.149.917 €. L'écart constaté entre consommation prévue et consommation effective est principalement imputable à un recours des entreprises au dégrèvement pour investissements nouveaux (DIN) sensiblement moins important qu'anticipé, le report sur le dégrèvement au titre de la valeur ajoutée (PVA) n'étant que partiel et probablement réparti sur plusieurs exercices.

ACTION n° 02 : Taxes foncières

(y.c. FDC et ADP)	Prévision		Réalisation		
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Total
Autorisations d'engagement		540 000 000		573 819 715	573 819 715
Crédits de paiement		540 000 000		573 819 715	573 819 715

JUSTIFICATION DES ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

DÉPENSES D'INTERVENTION

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Transferts aux ménages	490 000 000		490 000 000	
Transferts aux entreprises	50 000 000		50 000 000	
Transferts aux collectivités territoriales		573 819 715		573 819 715

L'autorisation d'engagement inscrite en LFI pour 2006 se montait à 540.000.000 €. La consommation de crédit au cours de l'exercice atteint 573.819.715 €. L'écart entre la consommation prévue et la consommation effective est faible et n'appelle pas de commentaires particuliers.

ACTION n° 03 : Taxe d'habitation

(y.c. FDC et ADP)	Prévision		Réalisation		
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Total
Autorisations d'engagement		2 800 000 000		2 965 638 495	2 965 638 495
Crédits de paiement		2 800 000 000		2 965 638 495	2 965 638 495

JUSTIFICATION DES ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

DÉPENSES D'INTERVENTION

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Transferts aux ménages	2 800 000 000		2 800 000 000	
Transferts aux collectivités territoriales		2 965 638 495		2 965 638 495

L'autorisation d'engagement inscrite en LFI s'élevait à 2.800.000.000 €. La consommation de crédit constatée au cours de l'exercice 2006 se monte à 2.965.638.495 €. L'écart entre les montants attendus et les montants exécutés est faible et n'appelle pas de commentaires particuliers.

ACTION n° 04 : Admission en non valeur d'impôts locaux

(y.c. FDC et ADP)	Prévision		Réalisation		
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Total
Autorisations d'engagement		700 000 000		488 095 546	488 095 546
Crédits de paiement		700 000 000		488 095 546	488 095 546

JUSTIFICATION DES ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

DÉPENSES D'INTERVENTION

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Transferts aux ménages	231 000 000		231 000 000	
Transferts aux entreprises	469 000 000		469 000 000	
Transferts aux collectivités territoriales		488 095 546		488 095 546

L'autorisation d'engagement inscrite en LFI s'élevait à 700.000.000 €. Le montant des crédits consommés au titre de cette action atteint 488.095.546 € en 2006. Cet écart résulte entre autres de la baisse des restes à recouvrer consécutive à l'amélioration du taux d'apurement.